

Championnat National Ugsel Gymnastique Rythmique

16 et 17 mai 2019



Palais Omnisports
Joseph Claudel
88100 SAINT-DIE-DES-VOSGES



UGSEL NATIONALE
277, rue St Jacques - 75240 PARIS Cedex 05
Tel : 01.44.41.48.55 Fax : 01.43.29.96.88
Contact : f-mory@ugsel.org



RENSEIGNEMENTS GENERAUX

- Correspondance:** U.G.S.E.L. 88 :
Contact GR : Mme NICOLAS Nathalie
Portable : 06.79.01.21.67
E. mail : schmitt.nicolas.nathalie@gmail.com
- Mme SCHOLLHAMMER Amélie
Portable : 06.88.64.24.15
E. mail : amelie.schollhammer@gmail.com
- Accueil :** Mercredi 15 Mai à partir de 17h00, à l'institution Sainte-Marie
17 Avenue de Robache, 88100 St-Dié-des-Vosges.
- Restauration :** Elle sera gérée par l'entente gymnique déodatienne pour le jeudi midi et vendredi midi
Prix du repas du midi : 9 euros
Le Mercredi soir et jeudi soir sera organisé par l'établissement d'accueil
Prix du repas du soir : 8 euros
Petit déjeuner à votre charge, sur le lieu d'hébergement.
Suite à une décision exceptionnelle de la CTN, le repas du mercredi soir devra être complètement pris en charge par les AS , y compris pour les juges adultes et jeunes juges non gymnastes.
- Hébergement :** A votre convenance. Nous conseillons l'Ibis pour les personnes arrivant en train
Pas de liste d'hôtels
- Lieu compétition :** Salle Omnisport Joseph Claudel - rue du 12^{ème} Régiment d'Artillerie - 88100 St Dié des Vosges
- Navette :** Navette prévue pour ceux qui viennent train (de l'Ibis au gymnase) prix de la navette : 8,00 Euros par personne
- Engagements :** Les droits d'engagements sont fixés à 11,50 euros par participant
- Prime Km :** La prime kilométrique versée en 2019 pour la participation aux championnats nationaux est calculée sur la base de 0.02€ par kilomètre et par jeune déplacé depuis l'établissement jusqu'au lieu du championnat (trajet aller et retour : référence dico route)
- Frais :** Tous les règlements, restauration-engagements-navettes, se feront par chèque à l'ordre de l'UGSEL 88 Championnat national
- Souvenir :** Produits locaux. Un stand de confiserie et de linge de maison sera mis à disposition.
- Buvette :** Boissons et friandises vous seront proposées sur place, par L'UGSEL 88
- Questionnaire :** Pour obtenir le questionnaire, veuillez cliquer sur le lien suivant :
<https://forms.gle/Hirna9oVTTPqdVjh6>
Réponse attendue le 24 avril 2019 et envoi du règlement pour le 30 avril au plus tard.
Tout paiement et envoi du formulaire après les dates limites, engendrera une amende de 20€.

RENSEIGNEMENTS TECHNIQUES

Règlement : Se référer aux règlements Généraux 2016/2020. Les règlements Particuliers Edition 2018/2019 figurent dans le code de pointage et Documents techniques sur le site de L'UGSEL nationale. (www.ugsel.org)

Représentant du Bureau National : à déterminer

Représentante CNAS : Charlotte MONNIER

Contact : Nathalie NICOLAS - Représentante CTN GR

Charte Ethique et Sportive Toute participation à un championnat national implique l'acceptation de la Charte SEthique et Sportive

Musique : Les musiques devront être envoyées à l'organisation avant le championnat, au plus tard le 1^{er} mai 2019. Tout envoi est définitif et aucune musique ne sera remplacée. Envoi par WETRANSFER à l'adresse électronique suivante : contact@time-to-event.fr

Jury : Désigné par la Commission Technique de GR

Tenue : Se référer aux Règlements Gymnastique Rythmique Article 9

Engins : Les engins doivent être apportés par les gymnastes. Leur conformité sera vérifiée avant le début de l'épreuve.

Licences : Elles seront contrôlées avec la vérification des engins. **Point de vigilance sur l'article 9 des règlements généraux concernant la licence encadrement.**

Sécurité : Organisé par le collège Sainte Jeanne D'arc Bruyère

Jury d'appel : Se référer à l'article 1.4 des règlements spécifiques

Réunion technique : Jeudi 16 et vendredi 17 mai dès 8h30 à la salle Omnisport Joseph Claudel

Sanctions et Instances Disciplinaires : Les décisions d'interruption, de suspension ou d'exclusion qui demeurent de la seule compétence des juges ou arbitres, n'ont d'effets que dans le temps et sur les lieux des épreuves. Au-delà, les licenciés, les établissements adhérents ou tous autres participants à des championnats nationaux, qui manqueraient aux règlements ou à la charte éthique et sportive, nuiraient au bon fonctionnement de l'Ugsel, à sa notoriété ou ses valeurs, pourraient faire l'objet d'une procédure conduisant à d'éventuelles sanctions disciplinaires.

Lutte contre le dopage : Ces procédures ne peuvent découler que de l'application du règlement disciplinaire de l'Ugsel ou du règlement disciplinaire en matière de lutte contre le dopage. Ceux-ci sont conformes au Code du sport ou à toutes dispositions légales ou réglementaires qui viendraient à s'y substituer. Les sanctions disciplinaires ne peuvent être prononcées que par les commissions disciplinaires prévues dans ces règlements.

L'UGSEL 88 et la ville de Saint-Dié-Des-Vosges déclinent toute responsabilité en cas de vol, d'oubli, ou de perte de matériel et d'objets personnels.

NOTE IMPORTANTE

Les accompagnateurs des gymnastes (parents, professeurs EPS, autres) ainsi que les chefs d'établissement sont directement responsables de la tenue de leur sélectionnés et de tout dégâts que ces derniers pourraient occasionner au cours de leur séjour.

CHAMPIONNAT NATIONAL de GYMNASTIQUE RYTHMIQUE 2019, à Saint-Dié-des-Vosges

PROGRAMME GENERAL

Mercredi 15 Mai 2019

<u>Accueil :</u>	De 17h à 20h à L'institution Ste Marie , 17 Avenue de Robache, 88 100 St-Dié-Des-Vosges
<u>Repas :</u>	A partir de 19h30 sur le lieu d'accueil
<u>Départ vers les hôtels :</u>	21h00

Jeudi 16 Mai 2019 :

<u>Accueil lieu compétition :</u>	7h45
<u>Réunion de juges :</u>	de 8h15 à 9h15
<u>Cérémonie d'ouverture :</u>	9h15
<u>Compétition :</u>	de 09h45 à 13h00
<u>Restauration :</u>	de 11h30 à 14h00 sur place
<u>Compétition :</u>	de 14h00 à 17h30
<u>Vérification des résultats :</u>	à partir de 17h45
<u>Démonstration :</u>	17h30
<u>Pastorale :</u>	18h00
<u>Palmarès et réception :</u>	18h15
<u>Restauration :</u>	20h00 lieu déterminé prochainement
<u>Départ vers les hôtels :</u>	21h30

Vendredi 17 Mai 2019

<u>Accueil lieu compétition :</u>	7h45
<u>Réunion du jury :</u>	8h15
<u>Compétition</u>	Début à 9h15 – fin à 12h00
<u>Restauration :</u>	à partir de 11h30 sur place
<u>Palmarès :</u>	12h45

CHARTRE

ÉTHIQUE ET SPORTIVE

Un championnat Ugsel est une compétition sportive mais aussi un moment privilégié de rencontre, de partage, de convivialité, dans la logique des valeurs prônées par le projet éducatif de l'Ugsel ancré dans celui de l'Enseignement catholique.

Chaque participant, détenteur d'une licence sportive, représente son établissement. Il est, de par son comportement sur et en dehors du terrain, acteur du bon déroulement de la compétition et des protocoles mis en place en s'interdisant notamment la consommation de produits à risque (dopage, alcool, tabac et autres produits).

Cette charte implique aussi l'acceptation des propositions de l'organisateur en matière d'hébergement et de restauration, ainsi que la participation à l'animation pastorale et aux événements d'ouverture culturelle éventuels.

Le **jeune** s'engage à être respectueux du jeu, des règles, de lui-même et de tous les acteurs de la compétition (partenaires, adversaires, juges ou arbitres, bénévoles...).

L'**adulte** est responsable du comportement des jeunes qui lui sont confiés et garant du respect des règles éthiques et sportives. Il agit par délégation de son **chef d'établissement**.

L'**organisateur** s'engage à tout mettre en œuvre pour que la manifestation se déroule dans le respect des cahiers des charges, tout en favorisant l'accueil et la convivialité.

La présente charte devra être validée par toute association sportive participant à une compétition organisée par l'Ugsel.



ÉDUIQUER ... TOUT UN SPORT !